

(4): Déchets verts

Tonte, mauvaises herbes, plantes fanées, feuilles...





Ne pas déposer des branchages de toutes sortes.

Cette cellule est réservée uniquement aux déchets verts de tonte, désherbage de vos jardins, plantes fanées, feuilles...

Il est formellement interdit d'y déposer des branchages et autres déchets (plastique, fil de fer...)

Ces déchets verts au fur et à mesure de leur transformation seront mélangés par la commune au bac de compostage, pour élaborer le futur compost.

Merci de respecter ces consignes pour la bonne gestion du site et le processus de recyclage de nos déchets.

